



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnées@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnées.fr>

Compte rendu du conseil d'administration

Date 05/10/2024	Présidente : Babeth CERF	Secrétaire : Sylviane BLIN
Membres du conseil d'administration : Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Roger CANTINIAU, Babeth CERF, Philippe CHESNEL, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Marianne PEREZ, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danièle STRICH, Jacqueline VIAUD		
Absents	Excusés Colette BERTIN, Philippe CHESNEL, Marianne PEREZ	

Début de la séance à 17h.

Elisabeth CERF, présidente, ouvre la séance.

1 Bilan des adhésions

Au 4 Octobre on dénombre 143 adhérents dont 21 nouveaux. Ces données sont similaires à l'année précédente. 50 adhérents n'ont pas encore renouvelé leur adhésion et 3 adhérents ne la renouvellent pas.

2 Le registre RGPD

La tenue du registre RGPD (annexe1) est obligatoire comme précisé dans le RGPD de la SAR. Le registre RGPD retrace comment la SAR utilise les données personnelles des adhérents.

Le registre RGPD de la SAR s'appuie sur le modèle proposé par la CNIL. Il se compose de 9 rubriques:

- gestion des adhésions,
- gestion comptable,
- gestion administrative,
- gestion des voyages,
- communication,
- sous traitants,
- violation des données personnelles,
- consentement des données personnelles,
- sous traitants hors UE.

Toutes les rubriques sont présentées sous le même format. Pour chaque rubrique, on décrit les finalités et les données personnelles utilisées ainsi que la durée de conservation des données.

Par manque de données, la rubrique gestion comptable n'a pas été traitée.

Pour exemple, la rubrique voyage est présentée.

Le registre RGPD a été supervisé par Guy NEAULEAU, référent du site SAR et OVH.

La mise à jour du registre RGPD sera assurée par la référente RGPD, Colette BERTIN .

3 Paiement par carte bancaire

Certaines cartes bancaires bénéficient d'une garantie annulation de voyage lorsque que le voyage est réglé en totalité par carte bancaire.

Les voyages pourront être réglé selon 2 modes de paiement soit par chèque soit par carte bancaire via le site Hello asso.

Le paiement par carte bancaire sera sécurisé par un mot de passe . Seul , le trésorier et un des organisateurs auront accès au site d'Hello asso. Un lien sera envoyé aux participants ayant choisi ce mode de paiement. Un nouveau lien sera envoyé à chaque échéance.

Une note d'informations sera envoyée à chaque adhérent. Roger CANTINIAU, Elisabeth CERF, Robert EMERY, Jean Luc LAVOIX et Danielle STRICH vont se réunir pour finaliser cette note d'informations.

La fiche de pré inscription va être réactualisée afin de proposer ces 2 modes de paiement. Un seul mode de paiement sera accepté par voyage.

4 Participation financière au PSC1

Le coût de la formation au PSC1 s'élève à 60€. La SAR propose de rembourser la moitié du coût. La prise en charge par la SAR de 30€ est validée à l'unanimité par les administrateurs.

NB : Si l'adhérent effectue une formation organisée par la FFRandonnée (le CARP ou un brevet fédéral), le CDRP prend en charge en globalité le coût de la formation du PSC1.

La SAR souhaiterait envisager une formation PSC1 réservée aux saristes. Roger CANTINIAU se charge d'étudier la faisabilité de ce projet. Une note d'informations sera envoyée à chaque adhérent. Les animateurs de la randonnée des 10 km seront inscrits en priorité à cette formation.

5 Modification du nombre de pouvoirs à l'AG

Le quorum étant atteint à chaque assemblée générale, les administrateurs décident de conserver un seul pouvoir par adhérent et le quorum à 50%.

6 Randonnée au profit d'une association

Elisabeth CERF souhaite organiser une randonnée au profit d'une association. Elle a contacté l'association Etoile clown(annexe 2) dont le siège social est à Chaniers. Cette association intervient auprès des enfants hospitalisés(La Rochelle, Saintes, Rochefort, Angoulême) et des personnes âgées dans les EHPAD (Le Gua).

Cette randonnée serait ouverte à tous. Une participation de 5€ minimum serait souhaitable.

La date du 28 avril 2024 est proposée. Une parution dans des magazines (Vidici, le mag, etc...)serait envisagée.

Une commission comprenant plusieurs administrateurs est formée : Elisabeth CERF, Danielle STRICH, Françoise BOURIAUD, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Sylviane BLIN.

Cette commission a pour objectif d'organiser cet événement.

7 Rétrocession CDRP

La rétrocession du CDRP s'effectuera sur la base de 2€ par adhérent inscrit à la SAR sur la saison 2022/2023.

8 Nouvelles modalités et conservation des certificats médicaux

8.1 nouvelles modalités du certificat médical

La nouvelle réglementation de la FFRandonnée stipule que le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle adhésion, pour les compétitions et les adhérents n'ayant pas renouvelé leur inscription pendant 2 années consécutives .

Pour les renouvellements, l'adhérent devra remplir le questionnaire de santé sport et attester n'avoir répondu positivement à aucune question. **Le QS sport est conservé par l'adhérent.**

8.2 Conservation des certificats médicaux

Les avis des administrateurs divergent. Si on se réfère à la FFRandonnée , rien n'oblige à les conserver. D'autres pensent qu' en cas de problèmes graves, il faudrait avoir des preuves que l'on a bien respecté la réglementation .

Elisabeth CERF, présidente , va s'informer auprès de la FFRandonnée de la conduite à tenir sur la conservation des certificats médicaux.

9 Bilan du voyage en Auvergne

Le bilan reste inchangé. Le VTF a proposé une réduction sur un éventuel prochain séjour.

10 Bilan du village des associations

Nous avons accueilli environ 140 visiteurs sur le week end. Le bilan est positif puisque 21 nouveaux adhérents ont rejoint l'association.

L'organisation du village des associations devra être revue sur :

- la rotation des accueillants : au maximum 3h de permanence
- l'expérience des accueillants : éviter 2 nouveaux accueillants sur la même plage horaire
- prévoir des imprimés en quantité suffisante pour toutes les plages horaires

11 Bilan de la formation des animateurs de randonnées

Une vingtaine de personnes ont assisté à l'une des deux séances dont 9 organisateurs de randonnées.

La formation a été intéressante et très claire, appréciée par les participants. Cette formation a permis une mise à jour des règles de sécurité à appliquer sur le terrain .

Une demande de formation complémentaire sur les applications de randonnées a été évoquée.

Une nouvelle formation des animateurs pourrait être proposée en février à un public plus élargi.

Une formation avancée GPS est envisagée en fonction de l'application utilisée (Sitytrail ou visorando).

12 Notification du genre

Faire un comptage hommes- femmes ne présente pas d'intérêts seul le nombre global de participants importe.

La feuille de programme et de bilan de sortie va être réactualisée(annexe 3)

13 Le Bungypump

La FFRandonnée souhaite diversifier les activités au sein des clubs et encourage le développement du bungypump.

La section bungypump de la SAR est mutualisée avec le club de Fontcouverte. Elle est animée par Aldo BARBISAN. Un ordre de mission a été établi. Une dizaine d'adhérents de la SAR participent à cette activité. Aucun nouvel adhérent ne peut bénéficier de cette activité.

Pour la section bungypump , il sera mentionné sur le programme mensuel « le calendrier est établi et transmis aux participants par Aldo BARBISAN »

14 Questions diverses

14.1 Voyage en Dordogne

Le voyage en Dordogne est prêt.

La fiche de pré inscription au voyage en Dordogne va être réajustée par rapport aux modes de paiement.

Elle va être diffusée aux adhérents début novembre.

14.2 Le circuit des 10 km

Le circuit des 10 km a débuté le 4 Octobre avec 21 participants.

Des participants ont suggéré une marche plus rapide à 5km/h. Faut il organiser ce type de marche au sein de l'association ? A rediscuter lors d'un prochain CA

Fin de séance à 19h55.

Prochain CA le 15 décembre 2023

Elisabeth CERF
Présidente

Sylviane BLIN
Secrétaire

Marylène GIRARD
Secrétaire adjointe

